



Vie privée au travail, soupçons d'espionnage

Par **Gvar**, le **30/01/2012** à **11:16**

Bonjour,

Je soupçonne mon employeur d'"espionnage" dans le cadre de ma vie privée au travail. Je m'explique : ce dernier semble savoir trop de choses privées à mon sujet.

A-t-il le droit d'espionner mes conversations téléphoniques privées à distance ?

A-t-il le droit de lire mes mails privés (surtout ceux effacés) ?

A-t-il le droit d'installer des micros ?

A-t-il le droit de placer un mouchard dans mon ordinateur (sans m'en avertir) ?

Merci pour votre aide...

Par **P.M.**, le **30/01/2012** à **12:32**

Bonjour,

De toute façon, sur un plan général l'employeur doit respecter la vie privée des salariés et ne peut opérer à leur surveillance par des moyens légaux que proportionnellement au but recherché...

Les salariés doivent être informés des moyens de surveillance mis en place en dehors que les Représentants du Personnel doivent être consultés...